

**DEPARTEMENT
DU LOIRET**

**VILLE DE
SAINT JEAN DE LA RUELLE**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

**OBJET : 2025-641 Autorisations de Programme et
Crédits de Paiement – ajustements des montants
et clôture d'opérations.**

Le Maire, soussigné, certifie que la convocation du Conseil Municipal et la liste des délibérations examinées par le Conseil Municipal ont été affichées en Mairie, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-25, et R 2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**REPUBLIQUE FRANCAISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2025

L'An Deux Mille Vingt-Cinq, le 24 novembre à 19 heures, le Conseil Municipal de SAINT JEAN DE LA RUELLE légalement convoqué, s'est réuni à la salle Anna Marly sous la Présidence de Monsieur Fabien RIVIERE DA SILVA, Maire.

PRESENTS :

M. RIVIERE DA SILVA	M. DIARRA
Mme DESNOUES	Mme GAMBONI
M. LAVAL	Mme GAUTHIER
Mme HAMEAU	M. LACOU
M. VILLARET	Mme NOGUES
Mme LE BIHAN	Mme LOQUET
M. PAOLI	M. HUBERT
Mme BELLIZIO	M. MABOUSSOU
M. PIVAIN	M. HUYGHUES DES ETAGES
Mme BUREAU	Mme DAHOU
M. PASSEGUE	Mme PAROU
Mme PARAYRE	Mme DUGUE
M. AMSTUTZ	

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS ET REPRESENTES : Mme DANGE a donné pouvoir à Mme GAUTHIER, Mme BOIS a donné pouvoir à Mme BUREAU, M. ZING TSALA a donné pouvoir à Mme DESNOUES, M. CHAILLOU a donné pouvoir à M. RIVIERE DA SILVA, M. LAFRAYHI a donné pouvoir à M. VILLARET, Mme CAKIR a donné pouvoir à Mme BELLIZIO.

ABSENTS : Mme MOULIN, M. DUPRE.

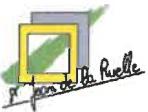
SECRETAIRE DE SEANCE : Mme DESNOUES



Fabien RIVIERE DA SILVA
Maire de Saint Jean de la Ruelle



Véronique DESNOUES
Secrétaire de séance



2025-641 Autorisations de Programme et Crédits de Paiement – ajustements des montants et clôture d'opérations.

Par délibération n°2021-167 du 30 juin 2021, le Conseil Municipal a approuvé la création d'autorisations de programme du budget principal pour :

- La restructuration du groupe scolaire Jean-Moulin - AP n°2021-1,
- La construction d'une structure petite enfance en centre-ville - AP n°2021-2,
- Les travaux d'aménagement du centre-ville - AP n°2021-3.

Les travaux correspondant à ces opérations étant réalisés, les montants de ces autorisations de programme et de leurs crédits de paiement nécessitent d'être ajustés :

- **Les travaux d'aménagement du centre-ville** (opération 0391) réalisés en lien avec la Métropole dans le cadre d'une convention de Maîtrise d'Ouvrage Unique sont achevés, mais les dernières factures sont toujours en attente par la Métropole. La participation financière de la commune aux travaux ne pourra donc intervenir avant la fin de l'exercice 2025. Il convient dans ces conditions d'annuler les crédits prévus au budget 2025 pour les réinscrire l'année prochaine.
- **La restructuration du groupe scolaire Jean-Moulin** (opération 0471) a fait l'objet de travaux complémentaires imprévus. Son rythme d'exécution financier a par ailleurs été plus rapide que prévu et nécessite d'annuler les crédits initialement prévus en 2026 pour acquitter les dernières factures dès 2025.
- **La construction de la structure petite enfance Anne Sylvestre** (opération 0461) est achevée. Les montants des dernières factures de maîtrise d'œuvre et de travaux sont à présent connus avec les dernières révisions de prix.

Le montant global des trois autorisations de programme s'élève ainsi à 17 837 484 € (17 381 370 € dans la délibération n°2025-618 du 30 juin 2025).

Les autorisations de programme et crédits de paiements prévisionnels sont modifiés selon les modalités suivantes :

- **La restructuration du groupe scolaire Jean Moulin, AP n°2021-1 (opération 0471) :**

AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
12 362 085 €	39 594 €	47 142 €	1 791 429 €	4 718 920 €	5 765 000 €	-

- **La construction d'une structure petite enfance en centre-ville, AP n°2021-2 (opération 0461) :**

AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
3 258 597 €	- €	96 968 €	109 056 €	1 397 573 €	1 655 000 €	- €

- **Les travaux d'aménagement du centre-ville, AP n°2021-3 (opération 0391) :**

AP	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025	CP 2026
2 216 803 €	- €	- €	- €	1 171 803 €	195 000 €	850 000 €

Vu les articles L2311-3 et R2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction comptable M57,

Vu la délibération n°2021-167 du 30 juin 2021,

Vu la délibération n°2022-345 du 19 décembre 2022,

Vu la délibération n°2023-399 du 10 juillet 2023,

Vu la délibération n°2023-468 du 18 décembre 2023,



Vu la délibération n°2024-522 du 24 juin 2024,
 Vu la délibération n°2025-577 du 3 février 2025,
 Vu la délibération n°2025-618 du 30 juin 2025,
 Vu le Budget Supplémentaire 2025 et la DM n°1,

Vu l'avis favorable du bureau municipal du 3 novembre 2025,
 Vu l'avis favorable de la commission municipale des finances du 14 novembre 2025,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE

- De modifier les Autorisations de Programme / Crédits de Paiement, selon les montants fixés dans les tableaux ci-après :

1/ AP/CP relative à la restructuration du groupe scolaire Jean-Moulin.

RESTRUCTURATION DU GROUPE SCOLAIRE JEAN MOULIN									
AUTORISATION DE PROGRAMME				AP/CP					
N°	Libellé	Montant AP	Date de clôture	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026
AP202 1-01	Restructuration du groupe scolaire Jean Moulin (opération 0471)	12 362 085 €	31/12/2025	39 594 €	47 142 €	1 791 429 €	4 718 920 €	5 765 000 €	-

2/ AP/CP relative à la construction d'une structure petite enfance en centre-ville

CONSTRUCTION D'UNE STRUCTURE PETITE ENFANCE EN CENTRE VILLE									
AUTORISATION DE PROGRAMME				AP/CP					
N°	Libellé	Montant AP	Date de clôture	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026
AP202 1-02	Construction d'une structure petite enfance en centre-ville (opération 0461)	3 258 597 €	31/12/2025	- €	96 968 €	109 056 €	1 397 573 €	1 655 000 €	- €

3/ AP/CP relative aux travaux d'aménagements du centre-ville

TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS DU CENTRE-VILLE										
AUTORISATION DE PROGRAMME				AP/CP						
N°	Libellé	Montant AP	Date de clôture	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	CP 2025	CP 2026	
AP202 1-03	Travaux d'aménagement du centre-ville (opération 0391)	2 216 803 €	31/12/2026	- €	- €	- €	- €	1 171 803 €	195 000 €	850 000 €

- De clore les autorisations de programme 2021-1 et 2021-2 à la fin de l'exercice budgétaire 2025.



**Fabien RIVIERE DA SILVA,
Maire de Saint Jean de la Ruelle**

**Véronique DESNOUES
Secrétaire de séance**

« Le Maire certifie, sous sa responsabilité :

- le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.fr>, et ce, dans le délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat,
- informe que dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, que cette démarche interrompt le délai de recours contentieux qui recommencera à courir, soit à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, soit deux mois après l'introduction du recours gracieux en absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai. »

Envoyé en préfecture le 26/11/2025

Reçu en préfecture le 26/11/2025

Publié le 26/11/2025

S²LO

ID : 045-214502858-20251124-DELIB2025641-DE